



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tabagisme

Question écrite n° 132286

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'ajout d'additifs améliorant le goût du tabac dans les produits du tabac. Outre les 4 000 substances chimiques recensées dans la fumée de tabac dont plus d'une centaine sont des cancérigènes bien connus, les documents internes de l'industrie du tabac ont révélé l'ampleur des recherches effectuées par cette dernière pour ajouter diverses substances chimiques dans les produits du tabac. Ainsi, certains additifs, comme les parfums et saveurs ajoutés, servent à masquer l'âcreté du tabac, notamment pour les jeunes, afin qu'ils ne soient pas rebutés lorsqu'ils fument leurs premières cigarettes. Le sucre, le cacao, la réglisse et le chocolat attirent ainsi particulièrement les enfants et adolescents. L'eugénol et le menthol anesthésient la gorge, de sorte que celui qui fume ne ressent pas l'irritation de la fumée. C'est ainsi que se sont développées en France depuis ces dernières années, en plus des cigarettes mentholées, des cigarettes roses et noires, aux parfums de vanille, de caramel et de chocolat, spécialement destinées aux pré-adolescents. Forts de ce constat, les élus socialistes ont déposé en février 2012 une proposition de loi visant à interdire les additifs améliorant le goût dans tous les produits du tabac. Il lui demande si le Gouvernement est favorable à cette proposition de loi et si non, pourquoi.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132286

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3150

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)